



PROJET PEDAGOGIQUE ESPACE JEUNESSE LOUVIGNY



2021-2022



Table des matières :

La commune : Louvigny :	4
La Ligue de l’enseignement de Normandie :	4
Le projet éducatif local (PEL) :	5
L’espace jeunesse :	6
La structure :.....	6
Les périodes d’ouverture :.....	6
Les modalités d’inscription :.....	7
L’équipe :	8
Rôles et missions de l’équipe :	9
Vie d’équipe :	10
Les besoins des enfants, de quoi parle-t-on ?	11
Les aménagements mis en place au centre de loisirs :	12
Les besoins des jeunes, de quoi parle-t-on ?	13
Les aménagements mis en place au local jeunes :	14
Les moyens :	15
Les objectifs :	18
La pause méridienne à l’école :	20
Une journée au centre de loisirs :	21
Une journée au local jeunes :	22
Cycle 4 – septembre/octobre 2021 :.....	23
Vacances d’automne 2021 :.....	29
Cycle 5 – novembre/décembre 2021 :.....	36
Cycle 1 – janvier/février 2022 :.....	42
Vacances d’hiver 2022 :.....	48
Cycle 2 – mars/avril 2022 :.....	55
Vacances de printemps 2022 :.....	61
Cycle 3 – mai/juin/juillet 2022 :.....	68
Vacances d’été 2022 :.....	74
Evaluation :	83

La commune : Louvigny :

Louvigny, commune du département du Calvados, en région Normandie, se situe dans la plaine de Caen à seulement 5 kms de la capitale régionale. Elle fait partie de la communauté urbaine de Caen la mer, composée de 48 communes.



Source : www.caen-normandie-congres.fr

Communauté urbaine : Caen la mer



Commune : Louvigny



Organisateur : Ligue de l'enseignement de Normandie



La Ligue de l'enseignement de Normandie :

Investie sur le territoire depuis plusieurs années pour accompagner l'Amicale Laïque dans la mise en œuvre de son projet enfance-jeunesse, la Ligue de l'enseignement est devenue organisatrice de l'ACM en 2012. Ce partenariat se concrétise par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), signées pour 3 années. En choisissant de travailler en partenariat avec la Ligue de l'enseignement, la commune de Louvigny partage les valeurs défendues par l'association :



Le projet éducatif local (PEL) :

En 2016, la Ligue de l'enseignement et la commune de Louvigny se sont associées pour co-construire leur 1^{er} projet éducatif local. Après un bilan en 2020 plutôt positif, l'ensemble des acteur.ices éducatif.ves se sont de nouveaux concertés pour élaborer un nouveau PEL pour 2021-2025 dont les objectifs sont déclinés autour des axes suivants :



Retrouvez le projet éducatif local dans son intégralité ici ->

<https://laliguenormandie.org/wpcontent/uploads/2021/10/2021-2025-PEL-Louvigny-1-1.pdf>

L'espace jeunesse :

La structure :

Pensé comme le pôle d'activités enfance/jeunesse de la commune, l'espace jeunesse a été construit à côté de l'école élémentaire « Hubert Reeves » avec laquelle il partage certains lieux. Bien plus qu'une réponse à un besoin de garde, cet Accueil Collectif de Mineurs (ACM) est un temps et un lieu d'animation et d'éducation de proximité.

Le projet de l'espace jeunesse porté par la municipalité et la Ligue de l'enseignement s'inscrit dans le mouvement de l'éducation populaire et dans une volonté de participation des publics à la vie locale. L'équipe développe donc des projets favorisant l'implication des familles dans la vie du centre et de la commune, le choix de l'enfant et du jeune dans le déroulement des journées et des vacances, l'autonomie des enfants dans la vie quotidienne et les temps libres, l'expression de chaque individu avec l'offre d'activités diversifiées et la valorisation des projets.



Les périodes d'ouverture :

Pendant la période scolaire :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Pause méridienne	12h-13h45			12h-13h45		
Centre de loisirs			8h-18h30			
Ateliers loisirs		17h-19h			18h-19h	
Local jeunes		17h-18h	13h30-18h30		17h-19h30	14h-17h

Pendant les vacances scolaires :

Le centre de loisirs est ouvert tous les jours de 8h00 à 18h30 et le local jeunes de 10h00 à 18h30 à chaque vacances sauf aux vacances de décembre et du 1^{er} au 27 août.

Les modalités d'inscription :

	Centre de loisirs	Local jeunes	Ateliers loisirs	Pause méridienne
Pièces à fournir	Fiche sanitaire Fiche informations familles Fiche d'autorisations parentales Certificat médical attestant la mise à jour des vaccins et l'aptitude à la pratique physique et sportive <i>Acompte : 20€/semaine/enfant (centre de loisirs, stage et passerelle)</i> Adhésion Ligue de l'enseignement : 5€/enfant			Dossier service périscolaire Mairie : Fiche sanitaire Fiche informations familles
Permanences d'inscriptions	Mardi et mercredi : 17h-18h			
Absences	En cas d'absence ou modification d'inscription, merci de prévenir au minimum 48h à l'avance. Dans le cas contraire le séjour sera facturé (sauf sur présentation d'un certificat médical).		Prévenir en amont la coordinatrice de l'espace jeunesse.	
Modalités	Mercredis : Inscription tous les jours pour les parcours. Inscription possible demi-journée et journée, avec ou sans repas. Vacances : Inscription 3 jours minimum par semaine de vacances et tous les jours pour les stages Inscription matin + repas = maternelle uniquement.	Formule passerelle : Inscription 3 jours minimum Annulation 72h à l'avance Passerelle minimum 4 jeunes inscrits. Inscription soirée/sortie obligatoire et annulation 24h à l'avance.	Inscription à l'année.	Sans inscription au préalable, si ce n'est l'inscription à la cantine.
Tarifs	Tarifs journée Louvigny : <i>(repas et goûters inclus)</i> : de 7.50€ à 16€/jour Tarifs extérieurs : +10%	Cotisation : 8€/jeune/année (10€ extérieurs) Sorties/soirées : 2€ à 4€ Carte 10 sorties/soirées : 20€ à 40€	60€ à 132€ selon quotient CAF	gratuit

L'équipe :



Nathalie BARBEY
Adjointe du pôle politique
éducative territoriale de la
Ligue de l'enseignement

Aline PLESSIS
Coordinatrice
enfance jeunesse



Maryline TEXIER
Direction et animatrice du
local jeunes
Animatrice jeunesse :
CMEJ, collège



Quentin LELIEVRE
Directeur du centre de
loisirs
Animateur pause
méridienne



Aymeric GILLES
Animateurs centre de loisirs
et pause méridienne



Justine COPIN
Valérie AVA
Animatrices pause méridienne



Intervenants
Ateliers loisirs



Animateurs CEE
Mercredis et vacances
scolaires

Rôles et missions de l'équipe :

Le poste	Les missions
La coordonnatrice enfance-jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Veille au bon fonctionnement de l'espace jeunesse et au respect des missions de chacun - S'assure de la bonne communication entre l'équipe de direction - Conçoit et coordonne le projet éducatif local péri et extrascolaire - Mobilise les partenaires et met en œuvre des projets - Accompagne les équipes (formations, préparation de leurs actions, outils de communication, administratif...) - Diffuse et produit les outils de communication (site internet, newsletter, dossier d'inscription, règlement...) - Assure le suivi budgétaire - Assure le suivi administratif (récapitulatif salaires, TAM...) - Assure le lien avec les différents acteurs éducatifs du territoire
Le directeur du centre de loisirs et la directrice du local jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Veillent au bon fonctionnement du centre de loisirs et du local jeunes ainsi qu'au respect des missions et rôles des animateurs - Animent et développent le centre de loisirs et le local jeunes (temps d'accueil, accompagnement de projets, mise en place et encadrement des camps). - Participent à la mise en œuvre et à l'écriture du PEL - Elaborent le projet pédagogique par rapport au PEL (de la mise en œuvre à l'évaluation) - Assurent le lien aux familles (plaquettes, inscriptions, animations...) - Réalisent la planification des sorties, interventions, transports, prestataire repas... - Assurent le lien avec les partenaires - Mobilisent les publics - Sont référents sanitaire - Suivent les budgets, réalisent les CRIDOC - Suivent les inscriptions et les présences - Envoyent les règlements et présences au siège - Mettent à jour les informations sur TAM - Assurent le recrutement et l'accompagnement de l'équipe (offre d'emploi, contrats...)
Les animateur.ices	<ul style="list-style-type: none"> - Assurent le respect du rythme et des besoins des enfants/jeunes - Proposent des activités et/ou projets adaptés aux enfants/jeunes - Animent la vie quotidienne des enfants/jeunes - Posent un cadre afin d'assurer la sécurité des enfants/jeunes et le bon fonctionnement du centre de loisirs/local jeunes - Sont garants du respect des règles d'hygiène - Participent à l'élaboration et à l'évaluation du projet pédagogique - Montrent l'exemple et transmettent des valeurs
Les agents municipaux	<ul style="list-style-type: none"> - Sont garants de la propreté des locaux - Adaptent le fonctionnement de la cantine en accord avec les directeur.ices - S'assurent que les produits d'entretiens sont hors de portée des enfants - S'assurent de l'approvisionnement des stocks (papier toilette, essuie-main dans les sanitaires enfants et torchons dans les salles) - Communiquent avec les directeur.ices (cahier de liaison si besoin)

Vie d'équipe :

Je dispose d'un casier individuel composé d'un livret d'accompagnement, d'une trousse pharmacie que je m'engage à remettre à jour à mon départ.

Que je sois stagiaire ou certifié BAFA je bénéficie d'un accompagnement de l'équipe de direction.

Je respecte mes horaires mais je n'hésite pas à solliciter la direction si besoin.

Je fais partie de l'équipe de l'espace jeunesse.

Je veille à être poli et respectueux envers l'équipe.

Je pense à prendre mes pauses et si je suis fumeur, je veille à me rendre dans les endroits autorisés.



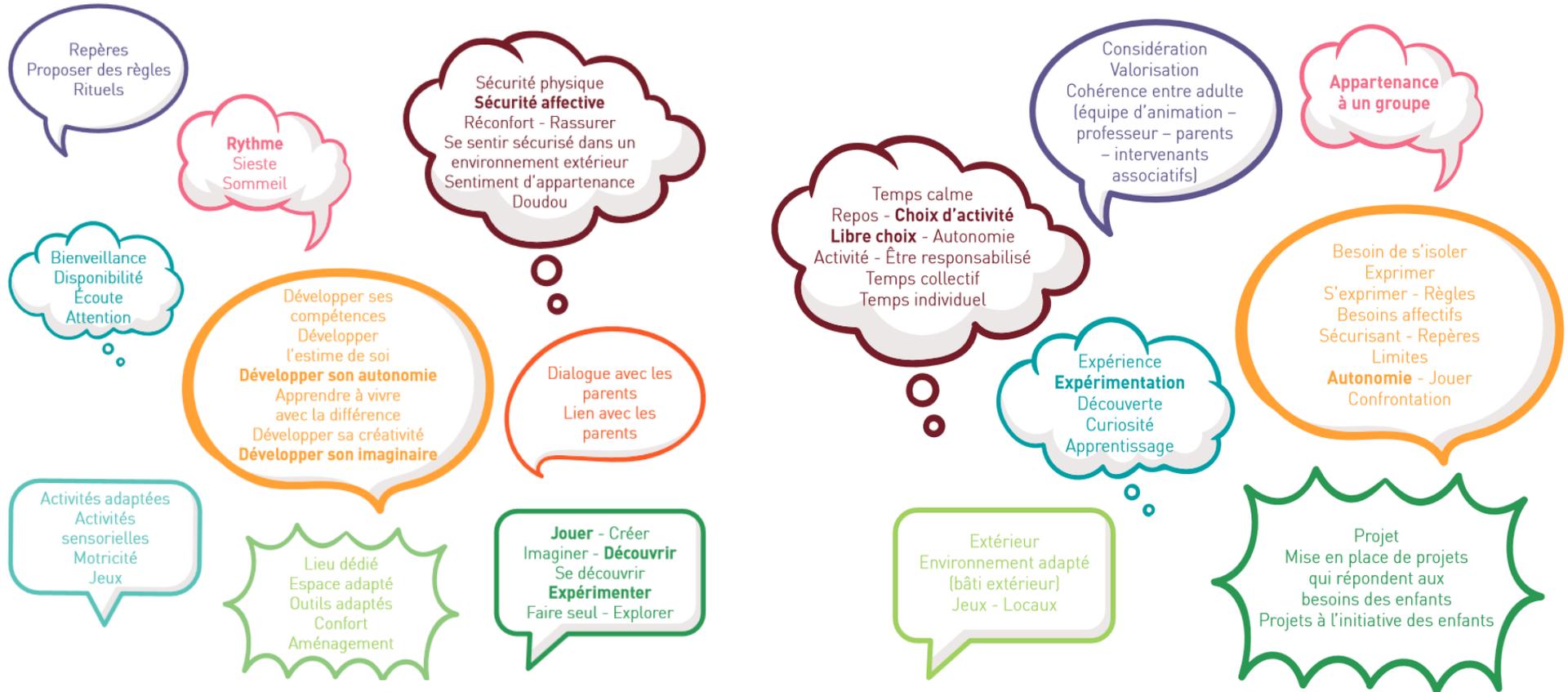
Je veille au rangement et au respect du matériel pour le bien-être et le confort de tous.tes

Je participe et m'implique lors des réunions : préparation, régulation et bilan.

Je respecte le droit à l'image des publics en utilisant les outils à ma disposition pour prendre les photos : tablette, appareils photos, gopro...

J'utilise les talkies-walkies pour communiquer en équipe plutôt que mon téléphone (sauf en sortie).

Les besoins des enfants, de quoi parle-t-on ?



3-5 ANS



6-10 ANS

Les aménagements mis en place au centre de loisirs :



Les règles de vie : Des règles de vie positives sont mises en place et affichées dans chaque salle de l'espace jeunesse. Elles sont revues à chaque période avec les enfants. De nouvelles règles peuvent alors apparaître au fur et à mesure de l'année et/ou être modifiées.

Les temps calme : Un temps calme est mis en place pour chaque groupe d'enfants afin de respecter leurs besoins. Le temps est variable en fonction des groupes. Ces temps sont animés par les animateur.ices.

La sieste : Une salle de sieste est présente dans la salle des maternelles. Des lits avec draps et couvertures (individuels) y sont présents afin que chaque enfant puisse dormir dans le calme et correctement.

Les salles d'activités : Chaque salle d'activités est modulable en fonction des activités et/ou envies des enfants. Le mobilier est adapté à chaque tranche d'âge. Des espaces sont aménagés pour répondre aux besoins des enfants : coin calme, coin jeux d'imitation, coin lecture, coin jeux de construction...

Les parcours du mercredi et les stages des vacances : Des projets sont mis en place pour les enfants sur inscription. Ces projets permettent aux enfants de découvrir et/ou s'investir dans une activité.

Les services collectifs : Ils sont faits en partenariat avec les enfants en fonction de leur âge. Un outil adapté est proposé aux enfants.

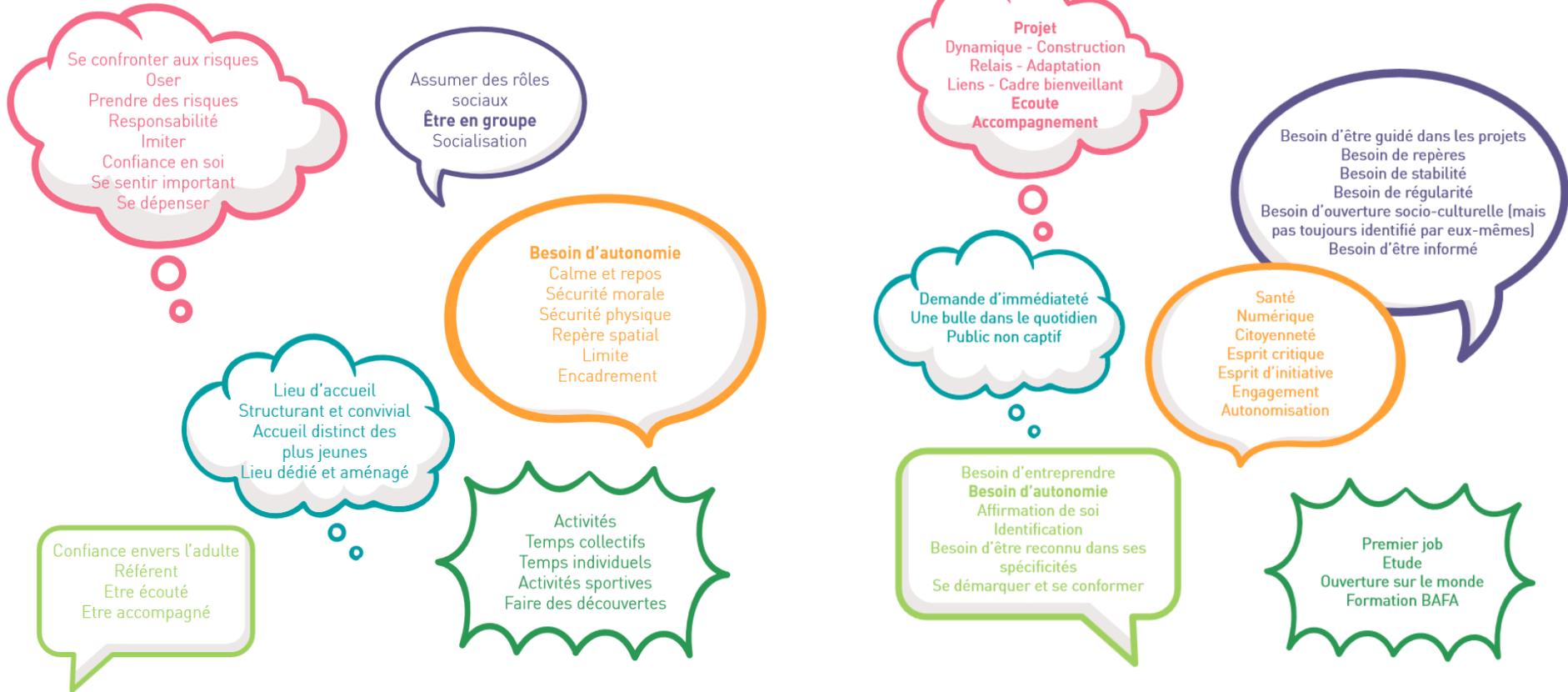
Sécurité : Un espace délimité doit être créé pour les activités rollers, vélo, skate. Les enfants devront impérativement porter un casque ainsi que tous les équipements de protection.

Les portes et les portails devront systématiquement être fermés à clés.

Un listing de présence sera présent à l'accueil du centre de loisirs. L'animateur d'accueil devra entourer l'enfant dès qu'il arrivera et le surlignera dès qu'il partira. Cela permettra de garder trace des arrivées et départs des enfants. Chaque animateur.ice devra également tenir à jour sa liste de présences.

Un cahier de transmission est également mis en place à l'accueil du centre de loisirs et l'animateur d'accueil sera en charge d'avertir ses collègues des informations qu'il aura reçues lors de l'accueil.

Les besoins des jeunes, de quoi parle-t-on ?



11-14 ANS



15-17 ANS

Les aménagements mis en place au local jeunes :



Une boîte à téléphones : Ils ont la liberté de mettre le smartphone dans cette boîte pendant le temps d'activité (14h-17h). C'est un moyen qui les oblige à lâcher prise du monde virtuel pour vivre des moments réels et permettre par moment l'ennui. Ils ont bien sur la possibilité de contacter leurs parents si besoin. Mais les parents devront être informés que leurs enfants n'ont pas la possibilité d'utiliser leur téléphone. L'espace jeunesse possède un fixe ainsi qu'un portable en cas d'urgence.

Limitation d'accès au pc et console : Possibilité de jouer au pc/switch selon certaines conditions : 30 min/jeune (17h30-18h30 le mercredi, 19h-19h30 le vendredi).

Musique : Les jeunes ont leurs styles de musiques et aiment l'écouter. Pour le bien vivre de tous, une musique avec un son calme est obligatoire pendant la sieste entre 13h30-15h. Les musiques style « rap à gros mots » ne sont pas tolérées dans l'enceinte du local jeunes, ni dans la cour. Une playlist local jeunes pourra être proposée par les jeunes.

Transport : Afin de pallier aux difficultés de mobilité, le local jeunes peut organiser des transports à partir de co-voiturage si besoin et mettre en relation les parents afin qu'ils s'organisent. Nous favorisons la mobilité douce et les transports en commun pour nos déplacements.

Tabac et alcool : Interdiction de fumer dans l'enceinte du bâtiment, panneaux d'affichages obligatoires. Recommandation aux parents, aux animateurs, aux adolescent.es et visiteur.ices de fumer à l'extérieur dans les espaces autorisés. L'alcool est interdit sur la structure.

Drogue : Interdiction de toutes formes de stupéfiants sur la structure. Détention et ou consommation : un rappel à la loi sera verbalisé avant toutes sanctions.

Sexualité : Dans le cadre de règles de vie en collectivité, nous devons tous avoir un comportement approprié et de réserve sur tous les propos, les gestes déplacés vis-à-vis de l'ensemble des publics accueillis sur tous les temps d'accueil sur la structure. Ceci concerne toutes les personnes au sein de la structure.

Sécurité : Chaque animateur sera garant de la sécurité des enfants/jeunes dans l'enceinte de l'espace jeunesse. Aucun jeune n'a le droit de sauter par le grillage. Un listing de présences des jeunes sera donné à chaque référent de groupe pour la passerelle.

Les jeunes doivent inscrire leurs prénoms ainsi que l'heure d'arrivée et leurs heures de départ à l'entrée du local sur la fiche pointage, l'animateur s'assurera d'avoir bien toutes les informations.

Le/les animateur.ices de fermeture veilleront à la fermeture de toutes les portes de l'espace jeunesse ainsi que les fenêtres et les lumières.

Les jeunes n'ont pas le droit d'entrer dans le local sport ni dans la régie sans accord d'un animateur. Pour les rollers/vélos/trottinettes une zone est délimitée et avec casque, pour la sécurité de tous.tes.

Les moyens :



Elle est composée d'un espace détente, d'un coin d'activités, jeux et d'une salle de sieste.

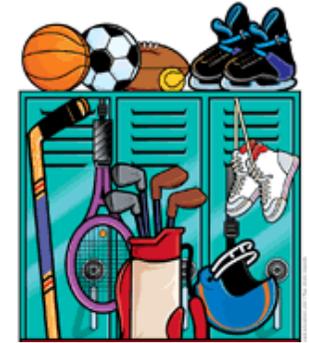
L'accueil est composé d'un coin ressourcierie pour les animateurs. On y trouve également un meuble avec un tiroir par animateur (tiroir où se trouvent le livret d'animateur et une trousse pharma). Cet endroit sert également de salle de pause pour l'équipe.



C'est le bureau de Maryline, Aline et Quentin mais également le lieu de stockage du matériel multimédia, des clefs...



Cette salle peut être aménagée de différentes façons. Elle se compose d'un espace détente, un coin jeux ainsi que d'un coin activités.

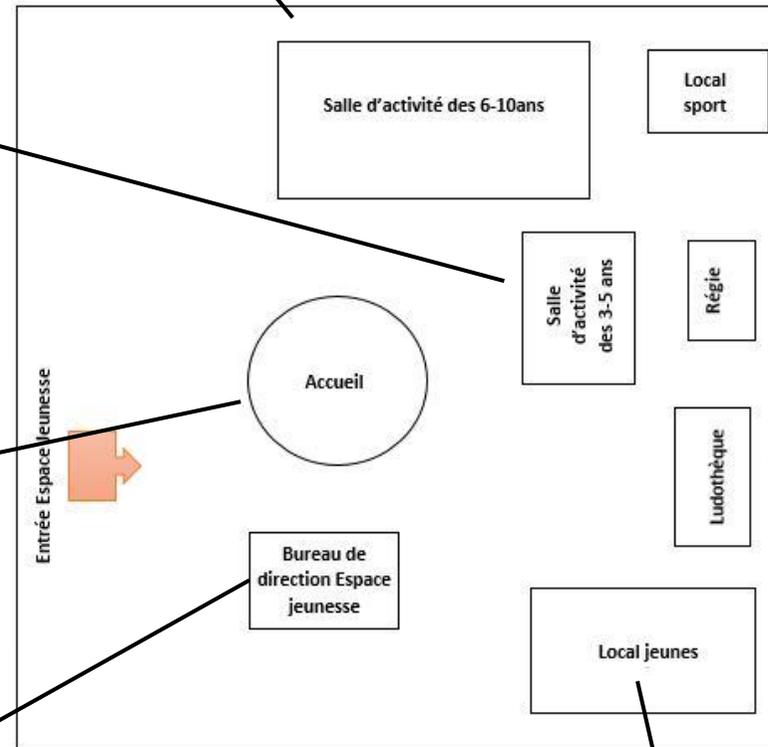


Il se compose de différents matériels sportifs comme par exemple des cross de hockey, des ballons, vélos, rollers, cordes à sauter, raquettes...

La régie est composée de matériel pédagogique.



Cette salle est dédiée aux jeux de société. Elle se compose d'une armoire avec de multiples jeux de société pour tous les âges. Elle peut également servir de salle d'activités si besoin.



Le local jeunes est composé d'un espace jeux vidéo/ordinateur, d'un espace détente et d'un coin d'activités.





Sites internet :

- Site internet de la commune
- Site internet de la Ligue de l'enseignement
- Application citykomi

Réseaux sociaux :

- Page facebook espace jeunesse, local jeunes et CMEJ
- Compte Instagram local jeunes

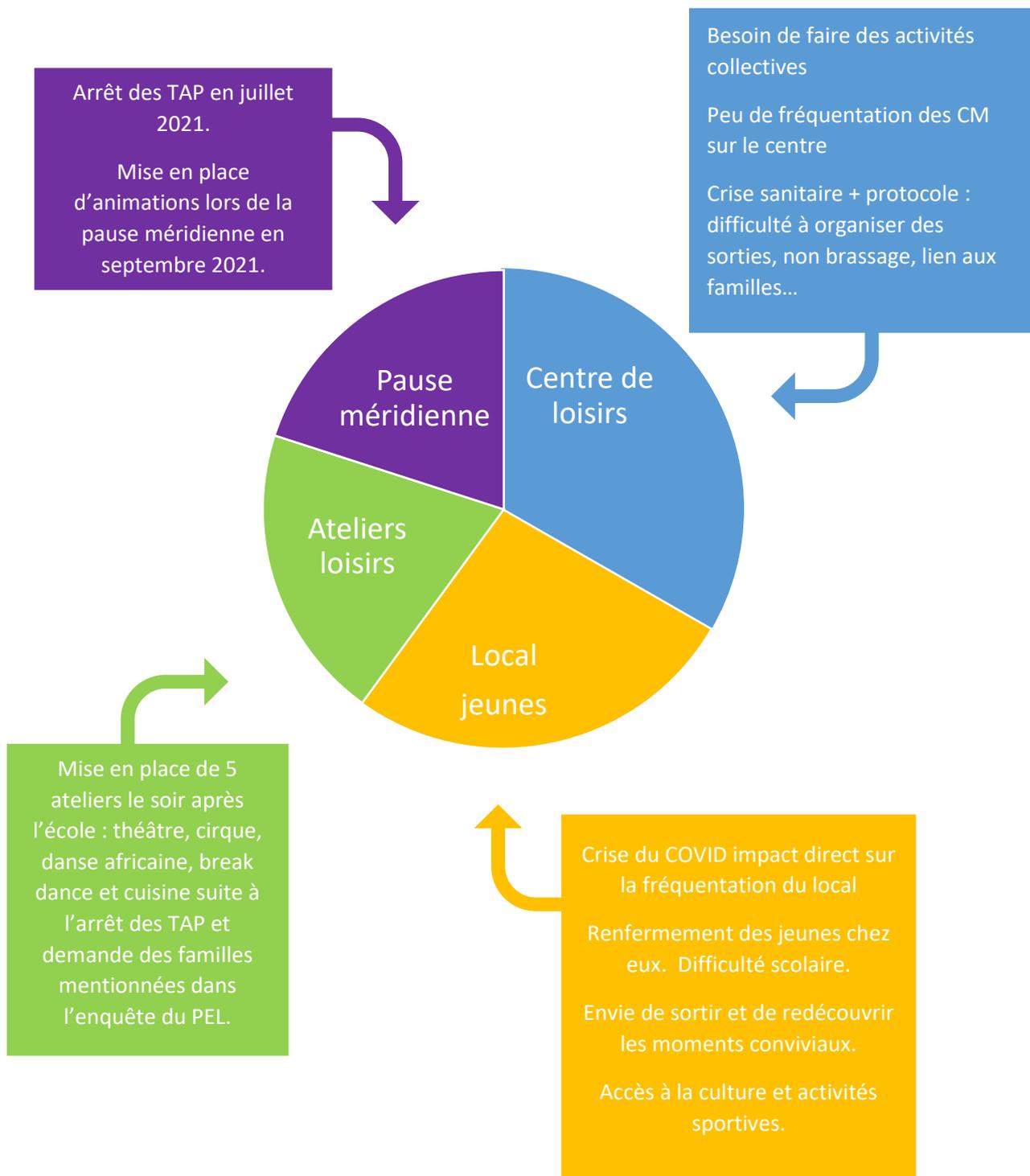
Ecrite :

- Affichage dans les salles pour les publics
- Fiche inscription aux soirées/sorties (*local jeunes uniquement*)
- Communication « point rassemblement »
- Presse locale : le bleu trèfle et le Loupy
- Affiches et flyers de communication pour les événements

Orale :

- Réunions d'informations
- Réunions de préparations
- Echanges téléphoniques
- Echanges physiques

Bilan et constats de l'année précédente, ce qu'il faut retenir :



Les objectifs :

Apprentissage d'une citoyenneté active Bien-vivre ensemble / partage

Favoriser l'expression et le choix des enfants et des jeunes

- Co-construire le planning avec les enfants et les jeunes, le 1er jour de chaque cycle à l'aide d'outils adaptés
- Animer un temps de bilan avec les publics à minima à la fin de chaque cycle avec un outil permanent
- Mettre en place des conseils d'enfants et de jeunes par groupes et par périodes
- Créer un espace d'expression pour chaque groupe

Permettre aux enfants et aux jeunes d'être autonomes dans l'espace jeunesse

- Impliquer les enfants et les jeunes dans la vie quotidienne (préparation du goûter, rangement...)
- Créer des affichages pour faciliter l'autonomie des publics (circulation, rangement...)

Impliquer les familles dans la vie de l'espace jeunesse

- Informer les familles des actions de l'espace jeunesse : flyers avant, affichages pendant, mail, page facebook
- Créer un projet pédagogique visuel pour les familles
- Demander l'avis et les idées des parents à chaque périodes
- Inviter les familles à vivre des moments de partages et échanges à l'espace jeunesse

Accessibilité / Cohérence et complémentarité

Favoriser l'accès de tous.tes à nos accueils

- * Former les équipes à l'accueil des enfants à besoins particuliers.
- * Adapter l'accueil aux besoins de tous.tes (journée type, aménagement, outils...)
- * Sensibiliser les publics à la différence et au respect
- * Assurer un accueil individualisé si besoin est avec les familles et/ou structures
- * Adapter nos accueils pour répondre aux besoins des publics : stages, parcours...

Permettre le départ en vacances pour tous les âges

- * Mettre en place un mini-camp par tranche d'âge l'été pour chaque tranche d'âge
- * Travailler en lien avec l'équipe enseignante pour faire profiter aux élèves du dispositif colos apprenantes
- * Mettre en place un mini-séjour pour les jeunes aux vacances de printemps.

Renforcer le lien entre les structures

- * Mettre en place des projets communs entre le centre de loisirs et le local jeunes
- * Créer du lien entre l'espace jeunesse et les établissements scolaires (découverte des parcours lors de la pause méridienne, continuité des projets, intervention au collège...)

Ouverture culturelle et sportive, au territoire et au monde

Permettre l'évasion des enfants et des jeunes à l'espace jeunesse

- *Mettre en place à minima une sortie ou une intervention par groupe par période et une soirée pour les jeunes
- *Animer un grand jeu ou un évènement par période
- *Mettre en place une décoration et un aménagement pour créer une ambiance

Favoriser la découverte culturelle et sportive

- *Mettre en place des stages culturels ou sportifs pendant les vacances
- *Mettre en place des projets/parcours/activités culturels ou sportifs les mercredis
- *Renforcer l'accès aux structures de proximité (piscine, bibliothèque, théâtre...)

Favoriser l'ouverture vers les autres et la solidarité

- *Renforcer le lien intergénérationnel (EHPAD, CCAS...)
- *Poursuivre et renforcer le partenariat avec la classe inclusive
- *Mettre en place des inter-centres et inter-locaux en privilégiant les communes de proximité
- *Mettre en place des projets solidaires (collecte de jouets, banque alimentaire...)

Cadre de vie, nature et mobilité durable

Bien-vivre dans son environnement

- *Réduire les déchets à l'espace jeunesse
- *Privilégier les déplacements doux (vélos, pied...) ou transports collectifs (bus de ville)
- *Mettre en place plus d'activités en lien avec la nature
- *Renforcer les partenariats (SYVEDAC, maison du vélo, coop 5 pour cent...)
- *Créer un jardin pédagogique

Garantir la sécurité affective, physique et morale des publics

- *Créer et faire vivre des règles de vie pérennes, positives et adaptées aux publics
- *Sanctionner et non punir
- *Veiller au bien-être de l'individu dans le groupe
- *Construire des outils et des espaces pour aider les enfants et les jeunes à comprendre et gérer leurs émotions
- *Permettre le jeu libre et la possibilité de ne rien faire

Privilégier une alimentation saine et équilibrée

- *Mettre en place des goûters équilibrés le plus possible en concertation avec les publics (vers du local, de saison, du bio, du fait maison...)
- *Réduire le gaspillage alimentaire (travail avec les agents, animations...)
- *Associer les enfants au choix des menus
- *Accompagner les jeunes au « bien-manger »
- *Eduquer au goût et aux saveurs

Santé, bien-être et alimentation

La pause méridienne à l'école :

12:00-> 12:45

1^{er} service :

Sortie des classes

Passage aux toilettes et lavage des mains

Temps de repas pour les classes de GS/CP, CP et CE1

Temps d'animation et/ou récréation pour les classes de CE2, CE2/CM1 et CM2

Passage aux toilettes et lavage des mains



12:50 -> 13:30

2^{ème} service :

Entrée en cantine des enfants du 2^{ème} service : classes de CE2, CE2/CM1 et CM2

Temps d'animation et/ou récréation pour les classes de GS/CP, CP et CE1

Passage aux toilettes et lavage des mains

13 :35 -> 13:45

13h35 : retour en classe des enfants du 1^{er} service

13h45 : retour en classe des enfants du 2^{ème} service

Une journée au centre de loisirs :

17:00-> 18:30

Temps d'accueil : Différentes activités sont proposées aux enfants en attendant l'arrivée des parents (tir à l'arc, dessin, jeux extérieurs...)



16:00-> 16:30

Le goûter : Presque zéro déchets et équilibré.



14:00-> 15:30

Temps d'activités : L'après-midi est quant à elle dédiée aux idées des enfants. C'est le moment de laisser parler leur imagination, de se défouler et de s'amuser. Ce temps est co-construit en début de période.



8:00 -> 9:30

Accueil des enfants : Pendant ce temps, les animateur.ices proposent aux enfants tous types de petits jeux afin de les faire patienter en attendant les autres enfants (Jeux de société, puzzle, pixel art, lecture...). Les enfants ont aussi la possibilité de se réveiller en douceur dans le coin calme. Les parents sont accueillis par un animateur. Cet animateur donne et reçoit les informations si besoin.



9:30 -> 10:00

Temps de rassemblement : Il est l'heure de faire un point sur la journée, de discuter avec les copain.ines avant d'aller en activités. Pour lancer la journée dans les meilleures conditions, les animateur.ices proposent un boosters aux enfants.



13:00 -> 13:45

Temps calme : Pour répondre aux besoins des enfants des activités calmes sont proposés : Relaxation, loup garou, lecture...

13:00 -> 15:30

La sieste : Petit moment de repos. Pour les plus petits en concertation avec les familles.



12:00 -> 13:00

Le repas : C'est un moment convivial qui doit se passer dans la joie et la bonne humeur.



10:00 -> 11:30

Temps d'activités : Les matinées seront principalement réservées aux activités dites de découvertes. Ces découvertes se feront grâce aux stages/découvertes ou à l'aide des propositions d'activités faites par les animateur.ices.

Une journée au local jeunes :



20 :30 -> 21 :30

Temps de rassemblement : Il est l'heure de faire un point sur l'animation de la soirée.

18 :30 -> 20 :30

Temps de préparation de la soirée et repas

Les jeunes ont des « missions », faire les courses, préparer les tables, le repas, la vaisselle, le rangement... L'animateur.ice aide au bon fonctionnement de la soirée.

17 :00-> 18 :30

Temps d'accueil

C'est le moment de relâchement des jeunes. Utilisation du téléphone portable, possibilité de jeux sur la console...

L'animateur est là aussi pour veiller au bon fonctionnement des espaces et proposer des animations calmes.



16 :00 -> 16 :30

Le goûter : Les jeunes sont autonomes dans l'élaboration du goûter, de la préparation aux rangements. Il se veut presque zéro déchet et équilibré.

C'est un moment convivial et c'est un moment où nous profitons pour faire un bilan de la journée.

14 :30 -> 16 :00

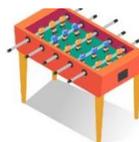


Temps d'activité : C'est le moment de laisser place aux projets d'animation et aux jeux collectifs. Mais cela peut bien être aussi, un moment de détente, de discussions et d'activités libres menées en autonomie.

21 :30 -> 22 :30 /23 :00

Animation de la soirée

La veillée / soirée se veut décontractée. C'est un moment de partage très attendu par les plus jeunes. C'est un moment privilégié pour se retrouver ensemble.



14 :20 -> 14 :30

Temps de rassemblement : Il permet à tous.tes de faire un point sur les envies de la journée et de motiver les jeunes.

10 :00 -> 10 :30

Accueil des jeunes : Inscription et pointage des jeunes du stage ou de la passerelle sur la feuille à l'accueil. Temps d'échange, comment ça va ? Prendre la température, l'ambiance pour la matinée.



10 :30 -> 10 :40

Temps de rassemblement : Il est l'heure de faire un point sur leur envie de la journée et de les motiver avant d'aller en activités.

10 :40-> 12 :00

Temps d'activité/stage : C'est un moment convivial qui doit se passer dans la joie et la bonne humeur.

12 :00 -> 13 :30

Temps de repas : Les jeunes apportent leurs « lunch box », presque zéro déchet. Nous échangeons sur le bien manger et sur la réduction des emballages. C'est le moment aussi de faire le bilan de la matinée.



13 :30 -> 14 :20

Accueil des jeunes : Les jeunes peuvent venir au local les après-midi entre ces horaires. Proposition de jeux de société/jeux libres.